

Observation n°142 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comme vous, je suis très attaché à la démocratie.

Or, je constate que la réalisation du parc éolien d'ENGIE GREEN à Doussay contreviendrait à la décision prise par les élus du Conseil Départemental de la Vienne d'instituer "un moratoire immédiat de toute nouvelle installation d'éolienne sur le Département de la Vienne".

Cette décision a été votée à l'unanimité le 17 décembre 2021 et est toujours d'actualité. Puisque les membres du Conseil Départemental de la Vienne, élus de manière démocratique, représentent l'ensemble des habitants de ce département, leur décision doit être respectée.

En conformité avec ce moratoire, ce projet éolien doit être refusé.

Il vous appartient donc de respecter les voies de la démocratie en rendant un avis défavorable à ce projet.

Pascal Wion